



Annulation contrat cdi

Par lili, le 18/10/2012 à 18:41

Bonjour,

je suis jeune diplômée, j'ai décroché un contrat en cdi y'a environ deux mois, par la suite j'ai engagé une procédure de changement de statut d'étudiant à salarié à la préfecture car je suis étrangère. L'employeur m'a fourni tous les documents nécessaires et a stipulé sur le contrat de travail que si passé la date du 15 octobre, je n'avais toujours pas l'autorisation de travailler il serait dans l'obligation de rompre le contrat (on m'a même envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception). A ce jour, le contrat a bien été rompu vu que mon dossier est toujours en cours de traitement à la DDTE. j'aimerais savoir si l'employeur a le droit d'annuler le contrat avant même que je ne puisse commencer à bosser?

Merci d'avance